Les Habitants ne sont ... pour se mettre à la raison.
Le mouvement gagne de proche en proche.
Les pères de famille commencent à comprendre et à montrer qu'ils ont quelque chose à voir dans l'éducation de leurs enfants.

UNE ABOMINATION

Voici les faits que rapporte le *Courrier de l'Allier*. La seule lecture provoque le dégoût et on en arrive à se demander si c'est en France, pays civilisé, qu'un tel scandale a pu se produire.

Un maçon est décédé samedi dernier, à Vernusse-sur-Tèche, muni des sacrements de l'Eglise. Sur la recommandation expresse du défunt, sa famille demanda au sous-préfet de Lapalisse l'autorisation de transporter le corps à Trézelles, où devait se faire l'office religieux et de le ramener à Varennes pour l'inhumation, l'interdit ayant été jeté sur cette paroisse à la suite de l'expulsion du desservant.

Sans donner aucune explication, le sous-préfet refusa. La famille sollicita alors tout simplement la permission de transporter et d'inhumer le défunt à Trézelles. Le sous-préfet refusa de nouveau.

M. Ferdinand des Chaux, chez lequel le père du défunt est placé comme domestique, se rendit à la sous-préfecture pour demander la raison de ce double refus. Le sous-préfet se borna à répondre aux instances qui lui étaient faites : « Je puis bien donner l'autorisation, mais je ne le veux pas ; c'est tout ! »

En présence d'une aussi inepte mauvaise volonté, M. des Chaux téléphona à M. des Villettes, son beau-frère, habitant Moulins. Ce dernier se rendit aussitôt à la préfecture, qui téléphona au sous-préfet d'accorder la permission demandée.

Tout ceci se passait dans la journée de lundi.

Mardi matin, la famille dépêcha quelqu'un à la sous-préfecture ; mais monsieur le sous-préfet chassait. Enfin, vers 11 heures du matin, la famille se trouvant dans l'impossibilité d'attendre plus longtemps, pour des raisons faciles à comprendre, plaça la bière sur un chariot et partit pour Trézelles.

A l'entrée de ce bourg, le cortège se heurta à M. Marchal, maire, conseiller général, receveur buraliste à Vichy, etc., qui, se plaçant au travers de la route, somma la famille de retourner à Varennes, puisqu'elle n'était pas munie de l'autorisation nécessaire.

La famille protesta comme de juste qu'elle ne pouvait conserver indéfiniment le corps, et le sieur Marchal, persistant à ne pas vouloir laisser passer la voiture qui servait de corbillard, MM. Ferdinand et Alfred des Chaux, saisissant la bride du cheval, le firent avancer en dépit de la résistance et des hurlements de colère du buraliste maire franc-maçon.

M. le curé de Trézelles, qu'on avait inutilement dérangé trois fois de suite, put enfin donner l'absoute ; mais les parents du défunt étaient à peine revenus à Varennes où venait de se faire l'inhumation, qu'ils virent les gendarmes, requis par dépêche, fondre sur eux, et leur dresser procès-verbal.

L'affaire en est là.

Remarquez bien qu'on s'est attaqué à de pauvres gens, sans grands moyens de défense pour être plus sûr d'en avoir raison.

Après de tels faits, le ministre du sous-préfet de Lapalisse osera-t-il encore parler de la liberté qu'il prétend donner pleine et entière aux catholiques de France ?

DOULOUREUSE HISTOIRE

De l'*Opinion* :

C'est une douloureuse histoire. On est obligé d'y faire allusion parce que l'homme qui en est le héros souffrant tient une place très grande dans ce qui sera l'histoire de notre temps et que les faits de son intimité peuvent et doivent avoir leur influence sur ses actions politiques.

Déjà, on l'avait dit, la fille du tribun s'était séparée de lui pour se préparer à entrer en religion. Ce qu'on sait maintenant, c'est que le départ de l'enfant s'est produit en même temps que celui de l'épouse.

Animée des mêmes sentiments que sa fille, la femme du tribun s'est retirée du foyer.

La déchirure cruelle s'est faite sans bruit, sans éclat, sans haine de part ni d'autre, avec une résignation silencieuse à l'inévitable fatalité. Le tribun a conservé ses livres consolateurs ; l'épouse a emporté ses souvenirs et chacun a tiré de son côté, le cœur gros de sanglots.

Crise morale émouvante où, de part et d'autre, il n'y eut que de nobles griefs.

LÉGISLATEURS CONSCIENCIEUX

Les Chambres suisses, s'inspirant d'une idée pratique, comme l'esprit des populations qu'elles représentent, ont décidé de faire distribuer à tous les électeurs sans exception, soit à concurrence de 800 000 exemplaires, le Code civil suisse. La dépense sera de 420 000 francs.

Les autorités de chaque canton seront chargées de la distribution sur leur territoire. Détail piquant, et qui démontre à nouveau l'esprit pratique dont nous parlons plus haut : un des cantons, et non des moindres, de la Confédération, a demandé à celle-ci une indemnité pour les frais de distribution.

Nos parlementaires, eux, ont des soucis d'intérêt moins général.

LETTRES DU Dr MAUCHAMP

L'*Humanité* publie la note suivante :

Le citoyen Jaurès ayant annoncé dans son discours qu'il allait lire des lettres du docteur Mauchamp, relatives au rôle d'intermédiaire que celui-ci avait joué au commencement de l'année 1907 entre le ministre des Affaires étrangères et Moulay-Hafid, M. Pichon lui a répondu qu'il n'avait jamais eu le moindre rapport avec le docteur Mauchamp.

Le citoyen Jaurès lui a dit alors qu'il ne ferait pas état de ces lettres à la tribune avant de les lui avoir communiquées, pour qu'il pût contrôler les faits qui y sont allégués.

Le citoyen Jaurès lira ces lettres à la Chambre, lundi, en répondant à M. Pichon et aussi à MM. Ribot et Delcassé qui l'ont pris à partie dans leurs discours.

L'INTERPELLATION SUR LE MAROC

ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE

En Angleterre

Londres, le 25 janvier. — Les journaux du soir commentent longuement le débat d'hier à la Chambre française.

Le *Pall Mall Gazette* dit :

Il y a bien longtemps qu'un député français n'avait osé élever la voix au diapason de confiance patriotique que M. Delcassé a atteint hier.

Du *Globe* :

Dans son discours, M. Delcassé a fait ressortir en termes absolument clairs la nécessité pour la France de poursuivre sa politique marocaine sans hésitation et sans tenir compte des menaces d'une puissance voisine.

Or, il est indéniable qu'une puissance comme la France n'a pas d'autre alternative, et elle peut compter, dans l'accomplissement de sa tâche, sur la bonne volonté de l'Angleterre.

De la *Westminster Gazette* :

Au lieu d'une France timide, soumise et cherchant en vain à se concilier une implacable voisine, nous nous représentons maintenant une France vigoureuse, aux larges vues, essayant, par une politique habile, de rendre sa position imprenable et de détruire l'hégémonie d'une grande puissance.

En Allemagne

Dans la presse allemande, c'est une explosion de surprise et de colère tout à la fois. Que M. Delcassé ait osé prononcer du haut de la tribune des paroles aussi françaises constitue un événement digne d'attiser les rancunes germaniques. La *Reichsbote* écrit :

« Delcassé est un ambitieux et un chauvin, mais son habileté politique est bien supérieure à celle de plusieurs autres ministres. Sa nomination à Saint-Pétersbourg grandirait à coup sûr l'influence de la Russie et celle de la France sur l'orientation de la politique européenne ; elle serait le signal d'un nouveau rapprochement franco-russe et elle devrait être, par conséquent, considérée comme un événement politique de toute première importance. »

Le *Berliner Tageblatt* croit, de son côté, que le discours de M. Delcassé est une ruse politique : « C'est un discours de candidature au ministère », annonce l'organe des libéraux. Et il considère que, loin d'être terminé, le rôle de M. Delcassé, après le succès d'hier, redevient d'une importance capitale.

En Autriche

Vienne, 25 janvier. — A propos du discours de M. Delcassé, le *Zeit* écrit :

On peut considérer que ce fut un succès pour M. Delcassé, voilà trois ans, d'avoir préparé l'isolement de l'Allemagne, mais l'Europe peut être heureuse que M. Delcassé ait été empêché de mener jusqu'au bout sa politique qui exposa l'Europe au danger d'une guerre.

La politique de MM. Pichon et Clemenceau ne cause au contraire aucune inquiétude aux Etats européens et de belliqueuse qu'elle était avec M. Delcassé, la politique marocaine de la France est devenue avec le Cabinet actuel une politique de paix pour l'Europe.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clemenceau.

Ils se sont entretenus des interpellations sur le Maroc dont la discussion doit se poursuivre lundi devant la Chambre.

M. Viviani, ministre du Travail, a fait connaître le sens des déclarations qu'il se propose de faire à la tribune de la Chambre *en réponse* à l'interpellation de M. Charpentier sur les retraites ouvrières.

Cette interpellation doit venir en discussion vendredi prochain.

M. Clemenceau, président du Conseil, conférera mercredi prochain au ministère de l'Intérieur avec les ministres des Finances et du Travail et M. Cuvinot, président de la Commission sénatoriale des retraites ouvrières, en prévision de la discussion de ce projet par la Haute Assemblée.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA RÉGLEMENTATION DES DÉBITS DE BOISSONS

La Commission des débits de boissons, après avoir écarté divers amendements de M. Béranger, a décidé de présenter au Sénat, en seconde délibération et après quelques très légères retouches, le texte voté en première lecture concernant la limitation du nombre des débits de boissons et leur réglementation.

LES DISPENSÉS ECCLÉSIASTIQUES

L'excellente revue *En marche* reproduit et commente brièvement l'arrêt du Conseil d'Etat du 11 janvier, la lettre du ministre de la Guerre à M. Greussau (nous avons publié l'un et l'autre) et la dépêche du 16 janvier adressée par le général Picquart aux chefs de corps.

Puis elle ajoute ces réflexions :

Nous croyons savoir que ces ordres ont été exécutés partout, sans difficultés.

Il ne nous reste qu'à attendre les décisions favorables évidemment réservées aux derniers pourvois ecclésiastiques. Ils concernent :

1° Les dispensés qui avaient pris des inscriptions en vue des diplômes de l'Etat et dont l'affaire, paraît-il, doit être plaidée le 31 janvier.

2° Les dispensés de la classe 1904 qui demandent à être libérés, au plus tard, le 1er octobre prochain, limite extrême du temps de service de leur classe.

RÉVOCATIONS DE DONATION

Dans son audience de vendredi soir, le tribunal de Fontenay-le-Comte a prononcé deux révocations de donations de titres de rentes aux Fabriques.

Dans l'affaire Poupin, le séquestre est condamné à tous les dépens.

Il y a encore 43 procès du même genre pendants devant le tribunal.

LES AVANCES AUX CAISSES AGRICOLES

La Commission de répartitions des avances de l'Etat aux caisses régionales de crédit agricole mutuel s'est réunie, sous la présidence de M. Ruau, ministre de l'Agriculture.

La Commission a sanctionné tout d'abord la création de quatre caisses régionales nouvelles à Cahors, Quimper, Libourne et Corté et proposé de leur accorder des avances sans intérêts se montant à la somme de 72 600 fr. Puis elle a émis un avis favorable à l'allocation de nouvelles avances à douze caisses régionales en plein fonctionnement, qui recevront pour cinq années 1 338 300 francs.

Le total des avances accordées par l'Etat aux caisses régionales depuis l'application de la loi du 31 mars 1899 est à ce jour de 51 [illegible] 791 francs.

Sur la proposition de M. Méline, la Commission a décidé qu'il y avait lieu de modifier la législation relative aux Syndicats agricoles. Le ministre de l'Agriculture se mettra en communication avec son collègue du Travail pour préparer les modifications jugées utiles.

LE DIRIGEABLE « VILLE-DE-PARIS »

Le bruit a couru que le dégonflement du *Ville-de-Paris* s'était effectué dans des conditions particulièrement regrettables. On aurait laissé de l'eau dans le moteur, et, par suite de la gelée, un des cylindres aurait éclaté ; d'autre part, l'enveloppe ayant été laissée à l'air aurait beaucoup souffert et serait aujourd'hui inutilisable.

M. Kapferer nous prie de démentir formellement ces bruits, toutes les précautions ont été prises pour le dégonflement du dirigeable ; il ne s'est produit aucun accident ni au moteur ni à l'enveloppe ; toutes les pièces ont été remises sous le contrôle de l'autorité militaire, avec tous les soins employés en pareille circonstance.

LES NOYADES DES TERRE-NEUVAS

De la *Croix des Marins* :

Dès qu'un malheureux puisatier ou un pauvre mineur sont victimes d'un éboulement ou d'un accident quelconque, les colonnes de tous nos journaux ne suffisent pas à faire connaître au public tous les détails de ces lugubres drames.

Il n'en est pas de même, hélas ! pour nos pauvres marins qui peuvent périr, de n'importe quelle manière, sans que le public s'en émeuve beaucoup.

Ainsi ces 120 Terre-neuvas noyés récemment on ne sait où et on ne sait comment, ont à peine fait l'objet de quelques faits divers, dans nos grands journaux, et l'oubli s'est rapidement fait sur eux.

—o—

Et pourtant, cet affreux sinistre valait bien la peine d'intéresser l'opinion publique, si réfractaire aux choses de la marine qu'elle ignore et dont on ne cherche malheureusement pas assez à l'instruire. Nos pouvoirs publics eux-mêmes, indifférents à tout ce qui n'est pas guerre religieuse, ne viennent-ils pas de renvoyer aux calendes grecques l'interpellation pourtant si urgente du député de Saint-Malo sur ce funeste événement.

Notre ministre de la Marine, poussé par les gens du métier, n'a pu cependant ne pas faire une nouvelle circulaire (la centième peut-être sur ce sujet) pour rappeler les précautions à prendre pour assurer la sécurité et l'hygiène des marins embarqués comme passagers.

Le nombre des passagers à embarquer sur chaque navire est fixé depuis très longtemps, et la dernière circulaire à ce sujet que le ministre rappelle est du 17 janvier 1801. Les dimensions des locaux affectés aux passagers sont connues également, car ce n'est malheureusement pas le premier sinistre que nous avons à enregistrer, et chacun d'eux a été suivi d'une circulaire ministérielle, dont celle que nous avons publiée dans notre dernier numéro n'est, à peu près, que la reproduction.

Ce ne sont donc ni les prescriptions réglementaires ni les circulaires ministérielles qui font défaut, mais bien leur mise à exécution. Pour contrôler la navigabilité des bâtiments destinés au transport des passagers, il y a dans tous les ports des Commissions d'examen, chargées de s'en assurer. Si ces Commissions remplissaient leur devoir, tous ces navires devraient être en bon état. Il en est de même du nombre de passagers. Tout cela a été fixé de longue date.

Malheureusement, tous les services souffrent de l'incohérence gouvernementale dans laquelle nous nous débattons. Les négligences et les accidents deviennent de plus en plus fréquents, surtout dans notre marine, dont la direction est confiée à des incapables.

Ainsi, que penser des armateurs et des capitaines de navires comme celui à bord duquel était embarqué ce jeune passager qui écrivait à l'un de nos collaborateurs cette lettre, déjà citée dans notre numéro du 29 décembre dernier, et que nous jugeons utile de reproduire pour l'édification de nos lecteurs :

« Notre traversée, écrit-il, a duré vingt-deux jours, nous n'avions de vivres à bord que pour une quinzaine, cela fait que nous avons été à la ration, et même nous n'avions plus de biscuits dans les soutes deux jours avant d'accoster Saint-Malo. Quand nous sommes arrivés, il y a eu trois hommes qui sont tombés d'inanition sur le pont, et si nous avions tardé de quelques journées encore, ce n'est pas trois hommes, mais tous les passagers. »

Hélas ! qu'ajouter à ce triste récit ?

La seule chose importante à faire en ce moment est donc, non pas de lancer de nouvelles circulaires, dont le besoin ne se fait nullement sentir, mais de tenir strictement du moins à l'exécution de celles qui existent, et surtout à l'observation de tous les règlements. L'indiscipline des passagers, causée presque toujours par l'abus des boissons alcooliques, est encore une cause fréquente de sinistre, que les règlements existants fournissent parfaitement le moyen d'empêcher, au besoin. Pourquoi ne les applique-t-on pas ?

Enfin, le dernier moyen et le meilleur certainement serait dans la formation de Syndicats, dont nous ne cessons de proclamer la nécessité pour nos marins, et dont nous persistons à demander la prompte création partout où cela est possible. « Aide-toi et le ciel t'aidera. » Si tous nos marins terre-neuvas de Saint-Malo et autres ports de pêche étaient formés en Syndicats sérieux, comme celui des Inscrits maritimes de Marseille, dont nous ne partageons pas toutes les idées, mais dont nous admirons l'organisation, il faudrait bien qu'on fît droit à leurs revendications et qu'on écoutât leurs plaintes légitimes.

Syndiquez-vous donc, chers amis terre-neuvas, syndiquez-vous vite. C'est là qu'est le salut. C'est là seulement que vous trouverez l'arme redoutable qui vous permettra de mettre fin aux noyades périodiques et aux abus intolérables dont vous êtes les malheureuses victimes.

E. O.

CROIX AJOURNÉES

Le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur doit se réunir le 3 février pour examiner de nouveau un certain nombre de propositions de croix de la promotion du nouvel an qui avaient été ajournées pour des raisons diverses.

Le Conseil examinera également des propositions du ministère des Colonies que M. Milliès-Lacroix avait retenues et qu'il ne s'est décidé à faire sortir que sur les réclamations émanées des milieux coloniaux.

Il est probable que, dans ce mouvement, sera compris la cravate de commandeur que M. Milliès-Lacroix a promise à M. Rodier, gouverneur de la Guyane, qui n'avait accepté ce poste que sur les instances pressantes du ministre. M. Rodier, gouverneur de 1re classe et l'un des doyens des fonctionnaires coloniaux, avait droit, en effet, à un poste plus important.

ASPHYXIE OU CONGESTION?

Mende, 25 janvier. — M. Jammes, sous-inspecteur des enfants assistés à Mende, a été trouvé mort dans sa chambre. Presque au même instant, dans le même immeuble, on découvrait inanimé sur son lit, M. Louis Jurquet, commis principal des contributions indirectes.

Ces deux fonctionnaires, mariés et pères de famille, s'étaient couchés hier soir en parfaite santé.

On croit à une double congestion par le froid ou à une asphyxie causée par le gaz des cheminées.

M. Jammes, père de trois enfants d'un premier mariage, s'était remarié, il y a quatre mois à peine, avec une demoiselle Chevalier, fille du maire de Bagnols-les-Bains ; il était sur le point d'être nommé inspecteur.

Quant à M. Jurquet, dont l'état est grave, sans être désespéré, il jouit aussi des sympathies de ses chefs.

"Qui sont-ils?"

voilà ce que l'on se demande avec effroi et curiosité, plusieurs lieues à la ronde, sans que personne ait osé jusqu'ici pénétrer dans ce mystérieux repaire qui semble abriter à la fois des anges et des démons et qui a donné son nom à notre prochain feuilleton

Le château de Fontanès

par le vicomte GAM

L'énigme se résoudra pour nos lecteurs de la façon la plus palpitante et la plus agréable dans l'œuvre pleine d'entrain du vicomte Gam.

Le château de Fontanès

est un roman en panaches et en dentelles comme la brillante et aventureuse société française du commencement du XVIIe siècle qu'il met en scène.

Le château de Fontanès

commencera à paraître dans la « Croix » du 18 février.

ÉCHOS RELIGIEUX

L'intronisation de Mgr Dubillard

Nous rappelons que c'est le lundi 27 janvier qu'aura lieu la cérémonie d'intronisation solennelle de Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry.

La *Semaine religieuse de la Savoie* écrit à ce sujet :

Sa Grandeur arrivera en gare, lundi, à 9 h. 40 du matin. Elle y sera reçue par MM. les vicaires généraux. Nous l'avons dit et nous le répétons, en dehors d'un cortège processionnel, rien ne s'oppose à ce que les fidèles suivent les inspirations de leur cœur et de leur foi dans l'accueil qu'ils réservent au chef vénéré du diocèse. Elles se révéleront de la part des hommes catholiques de tous les rangs de la société aussi bien à la gare qu'à la métropole où des places leur seront réservées dans la nef centrale. Ils y seront à flots pressés : à la gare, pour acclamer et entourer le Pontife choisi par Pie X, dès son entrée dans sa ville épiscopale ; à la métropole pour recueillir les premiers conseils tombés de ses lèvres pastorales.

Lettre de Mgr Douais

Aujourd'hui, Mgr Douais, évêque de Beauvais, publie une lettre à un député sous le titre : Liberté intellectuelle après l'Encyclique *Pascendi*.

Mgr Duparc

On nous télégraphie de Lorient que Mgr Duparc, évêque élu de Quimper et de Léon, doit prêter lundi prochain, entre les mains du cardinal Richard, le serment canonique.

Les Lorientais ont décidé de faire une souscription pour offrir une crosse d'honneur à Mgr Duparc, le nouvel évêque de Quimper. Cette souscription est organisée par un Comité de dames auquel s'adjoint une délégation du Comité paroissial.

PÈLERINS DE JÉRUSALEM

Mercredi dernier, les anciens pèlerins de Terre Sainte de Lyon et des environs, au nombre de 80, dont 30 prêtres, se réunissaient à Fourvière pour assister à la messe célébrée par S. G. Mgr Déchelette, qui fut pèlerin de Jérusalem. Une réunion intime suivit cette touchante cérémonie, dans laquelle on fit revivre les souvenirs de la Terre Sainte. Un Comité lyonnais fut fondé pour être en relations avec le Comité de l'avenue de Breteuil. Mgr Déchelette fit l'éloge des fondateurs des Pèlerinages de Pénitence, et de tous ceux qui vont là-bas étendre l'influence française.

Le soir, la grande salle de l'Hôtel de l'Europe était littéralement comble pour entendre la conférence donnée par M. le chanoine Gerbier, sur « la Palestine et la Syrie », au profit de l'œuvre des Hospitaliers-Veilleurs.

Cette conférence, agrémentée de projections, fut un véritable succès ; l'orateur a été très applaudi, et M. l'avocat Lenail a couronné la séance par une spirituelle allocution sur les rapports de Lyon avec l'Orient ; et il a plaidé en faveur du prochain Pèlerinage de Pénitence du 25 mars, qui s'annonce si heureusement (1).

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

De notre correspondant de Montpellier :

L'assemblée générale de l'Union des associations des anciens élèves de l'enseignement catholique a eu lieu à Montpellier sous la présidence de Mgr de Cabrières.

Plus de 500 personnes assistaient à la réunion. Tout d'abord, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, donne la parole à M. Pierre Roussel qui indique les circonstances dans lesquelles l'Union a été fondée ; puis, Me Joseph Guibal prononce un magnifique discours sur la liberté d'enseignement.

Le conférencier prouve la faillite de l'enseignement de l'Etat centralisateur et oppresseur de consciences.

Mgr de Cabrières remercie le conférencier et assure l'œuvre de toute sa sympathie.

JUBILÉ DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE

Pèlerinage national à Rome

Mai 1908

Le Comité national des pèlerinages organise un pèlerinage à Rome comprenant :

1° Un train direct rapide (13-22 mai) à prix très réduits. Six jours (sept nuits) à Rome.

Une seule nuit en chemin de fer à l'aller ainsi qu'au retour. Voitures à couloir.

Prix y compris tous les frais :

De Paris à Paris. — 1° Avec hôtel à Rome : 1re cl., 275 fr. ; 2e cl., 223 fr. ; 3e cl., 165 fr. — 2° Avec Sainte-Marthe à Rome : 2e cl., 185 fr. ; 3e cl., 120 fr.

De Lyon à Lyon. — 1° Avec hôtel à Rome : 1re cl., 245 fr. ; 2e cl., 204 fr. ; 3e cl., 149 fr. — 2° Avec Sainte-Marthe à Rome : 2e cl., 146 fr. ; 3e cl., 107 fr.

De Marseille à Marseille. — 1° Avec hôtel à Rome : 1re cl., 248 fr. ; 2e cl., 206 fr. ; 3e cl., 148 fr. 25. — 2° Avec Sainte-Marthe à Rome : 2e cl., 146 fr. 25 ; 3e cl., 104 fr. 15.

2° Un train circulaire avec trajet par Lyon, Marseille (messe à Notre-Dame de la Garde), la Côte d'Azur et la Côte Bleue (coucher à San Remo), Pise (deux heures), Florence (une journée entière), Sienne (cinq heures), Lorette, Padoue, Venise (vingt-quatre heures), Milan (coucher), le Saint-Gothard, le lac des Quatre-Cantons, Lucerne. Six jours (sept nuits) à Rome. Trois nuits seulement en chemin de fer. Voitures à couloir.

Prix, tous frais compris :

De Paris à Paris. — 1° Avec hôtel à Rome : 1re cl., 420 fr. ; 2e cl., 345 fr. ; 3e cl., 280 fr. — 2° Avec Sainte-Marthe à Rome : 2e cl., 275 fr. ; 3e cl., 210 fr.

De Lyon à Lyon. — 1° Avec hôtel à Rome : 1re cl., 400 fr. ; 2e cl., 331 fr. ; 3e cl., 251 fr. — 2° Avec Sainte-Marthe à Rome : 2e cl., 261 fr. ; 3e cl., 201 fr.

De Marseille à Marseille. — 1° Avec hôtel à Rome : 1re cl., 383 fr. ; 2e cl., 319 fr. ; 3e cl., 243 fr. — 2° Avec Sainte-Marthe à Rome : 2e cl., 249 fr. ; 3e cl., 193 fr.

Excursion facultative à Naples et Pompéi.

On peut s'inscrire dès maintenant.

Ecrire au bureau central du Comité national des Pèlerinages, 28, rue de la Barre, Paris XVIIIe.

NOS AMIS DÉFUNTS

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut
300 jours d'indulgence.

M. le chanoine Xardel, 64 ans, ancien professeur à Saint-Sigisbert de Nancy. — M. l'abbé Genteire, ancien curé de Malzéville (Meurthe et Moselle), 62 ans. — Mlle Gabrielle Asseline, 75 ans, à Gisors (Eure). — M. l'abbé Etienne Jacques, 29 ans, vicaire à Charenton-le-Pont (Seine). — Mme Vve Monier, née Anna Balasse, 60 ans, à Etrœungt (Nord). — M. Henri Marie, 82 ans, à La Vernelle (Indre). — M. Auguste Lepage, 72 ans, à Paris.

MARIAGES

On recommande aux prières des lecteurs de la *Croix* le mariage de M. Pierre Delmas avec Mlle Marie de Bonvouloir, à Amblie (Calvados).

Et de *M. le Dr Pérignat*, de Rive-de-Gier, avec Mlle Marie Ouvry, qui sera célébré en l'église Saint-Roch, à Saint-Etienne.

M. le Dr Pérignat et Mlle Ouvry sont tous deux très dévoués aux œuvres catholiques.

M. Edouard Dupouët, avec Mlle Philomène Dupouët, à Roussay (Maine-et-Loire).

POUR LA BONNE PRESSE

Après avoir reçu les encouragements les plus précieux de Mgr Renouard, évêque de Limoges, M. Goetghebeur, délégué de la *Croix* de Paris, a entrepris, en compagnie de M. Servois, *directeur de la Croix de Limoges*, une tournée de propagande dans la Haute-Vienne.

Plus de 12 réunions ont été données depuis huit jours, citons parmi les conférences ayant obtenu le plus de succès, celles de Bellac, du Dorat, d'Ambazac et de Magnac-Laval.

Des Comités de propagande ont été constitués dans la plupart des localités visitées.

M. Goetghebeur parle ce soir à Saint-Laurent-sur-Gorre.

Deux grandes réunions pour les œuvres de presse ont été faites à Loudun et à Saint-Maixent. Discours très applaudis de M. l'abbé Thellier de Poncheville. Salle comble. De nombreux dévouements ont été suscités qui se sont mis immédiatement à répandre le bon journal.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 26 janvier, *IIIe Dimanche après l'Epiphanie, Fête de la Sainte-Famille.* — L. 27. *Saint Jean Chrysostome*, évêque, confesseur et docteur. — M. 28. *Sainte Agnès.* — M. 29. *Saint François de Sales*, évêque, confesseur et docteur. — J. 30. *Sainte Bathilde*, veuve. — V. 31. *Saint Pierre Nolasque*, confesseur. — S. 1er février. *Saint Ignace*, évêque et martyr. — D. 2. *IVe Dimanche après l'Epiphanie. La Purification de la Sainte Vierge.*

(1) Nous rappelons que les programmes du Jubilé du Pape à Rome et de la Semaine Sainte à Jérusalem sont envoyés sur demande par le secrétaire, 6, avenue de Breteuil, Paris.

INFORMATIONS DU SOIR

Un journal du matin a annoncé que par suite d'incidents particuliers, les assemblées régionales d'évêques, qui devaient se tenir prochainement à l'instar de celle de Bordeaux, seraient ajournées sans date.

Cette nouvelle est complètement inexacte.

L'amiral Philibert télégraphie que la situation dans les ports est sans changement. Le calme continue à régner.

De Mazagan on signale que Moulay-Hafid se trouverait au gué de Chaïr, à 30 kilomètres au sud de Settat.

Pau, 25 janvier. — M. Barthou, ministre des Travaux publics, est arrivé ce matin à Pau ; il est descendu dans sa famille.

Le ministre ira demain assister à un banquet à Monein.

La Rochelle, 25 janvier. — Hier soir, au poste de la caserne Renaudin, deux soldats du 123e, les nommés Elizondeau et Caraze, qui avaient frappé des hommes de garde et menacé des agents de police, ont été blessés : Elizondeau, d'une balle de revolver dans l'aine, Caraze, d'un coup de crosse de fusil sur le crâne.

Berlin, 25 janvier. — La Banque de l'Empire a abaissé à 6 % le taux de l'escompte et à 7 % le taux d'intérêt sur avances.

M. Cruppi, ministre du Commerce et de l'Industrie, a décidé que les épreuves du concours d'admission à l'Ecole centrale des arts et manufactures, commenceront le mercredi 10 juin.

La clôture du registre d'inscriptions aura lieu le 20 mai.

LES OUVRIERS JURÉS EN COUR D'ASSISES

On annonce que M. Briand, ministre de la Justice, prépare une circulaire qui aurait pour objet de permettre aux ouvriers de faire dorénavant partie du jury d'assises.

EXPLOSION DANS UNE MINE

Lyon, 25 janvier. — Ce matin, en forant un trou de mine dans une galerie de l'exploitation des pyrites de Ternant, commune de Lamure-sur-Azergues, le burin d'un ouvrier frappant sur le roc enflamma une charge de poudre, qui détermina une épouvantable explosion.

Quatre ouvriers qui se trouvaient dans la zone dangereuse eurent particulièrement à souffrir des éboulis de rochers qui suivirent.

L'un, nommé Jacquemein, est mort écrasé sous un énorme amas de terre. Un autre, Joseph Chabrerier, a une jambe broyée et le bas-ventre ouvert ; un troisième, Marius Nové, a le visage brûlé.

Il y aurait un quatrième blessé soigné sur place.

LES AFFICHES DE MONTÉHUS

Le chanteur anticlérical et antipatriote Montéhus avait fait afficher dans Paris 26 affiches représentant un pilori auquel étaient attachés un prêtre, un général et un financier. Comme le juif Montéhus avait omis de timbrer ces placards il a été poursuivi devant le tribunal de simple police qui l'a condamné à un jour de prison par affiche, soit vingt-six jours de prison.

FEUILLETON DU 26 JANVIER 1908 — 24 —

FACE AU DEVOIR !

« Un Equipée dont Jacques a partagé les labeurs. Il les dirige aujourd'hui, dans la pose et la mise en route des machines électriques. Parfois, il traverse les Etats-Unis avec ses hommes, pour monter des stations d'électricité, mettant la main aux rudes travaux, pris dans l'intense engrenage de l'existence américaine.

» He is one of us ! me disait hier un des chefs de l'établissement.

» S'ils en ont fait « l'un des leurs », Jacques a conservé, avec sa foi catholique, tout ce que l'âme française et chevaleresque a de plus haut et de plus délicat.

» Ce gentilhomme de vieille souche, que chacun recherche, est aussi à son aise au milieu de ses ouvriers que lorsqu'il évolue dans les salons les plus élégants des villes de Pittsburg.

» Mon cher, ne nous emballons pas : le fait est rare, parce qu'un tel homme est rare ! et, cependant, pour trouver quelques exemples analogues, on peut ne pas aller jusqu'en outre-mer.

» En Amérique, peut-être faut-il moins de courage qu'en France pour avoir le sens pratique de la vie ! On n'y admet guère, en fait de mérite, que celui qui est le résultat d'une lutte, pour ceux qui restent dans le rang; d'une conquête, pour ceux qui en sortent !

» Ceux qui en sortent ! Tel André Carnegie, dont le nom revient sous ma plume, comme dans ma pensée, et que ma foi catholique envie au protestantisme.

» J'ajoute aussi qu'il en est de lui comme de ces grands philosophes de l'antiquité, en qui tressaillait la vérité ! il appartient à l'âme de notre Eglise.

» Roosevelt a entamé le combat dans l'immensité du Farwest, il a porté les armes avant d'être le véritable « empereur de la paix » !

» Booker Washington, l'ancien balayeur nègre des salles de collège, lutte contre un préjugé, pour une idée : le relèvement et l'amélioration de la mentalité de la race noire, après avoir détruit l'indubitable tache d'origine par d'admirables procédés d'éducation.

» Carnegie a lutté, lui, contre le néant ! il aida l'œuvre du créateur, et cet infatigable évoque le transcendant souvenir du grand apôtre Paul !

» Avoir mis toutes ses premières fiertés à gagner, à treize ans, l'équivalent de la subsistance que la nature donne libéralement aux animaux, il en est arrivé à pouvoir dire de très haut, aux milliardaires, ses collègues: « Il faut que vos richesses soient distribuées de telle sorte et à de telles conditions qu'elles ne puissent jamais nuire à l'initiative et au développement de ceux qui les reçoivent; il faut qu'elles soient administrées de manière à produire le plus longtemps et chez le plus grand nombre possible le maximum du bien » ?

» Dans cette pléiade, brille un quatrième nom : les trois autres sont sortis de l'obscurité par l'effort de ceux qui les portaient; ce dernier est si écrasant, qu'il faut être l'homme austère, qui, avec la forte puissance de sa vertu, lutte contre la pieuvre dévorante des abus, et de simple avocat s'impose aujourd'hui comme le second de l'Empire, pour ajouter encore un prestige à ces syllabes prestigieuses : Bonaparte.

» Mais, je le répète, ne nous emballons pas ! Il ne faut pas confondre l'exception avec la généralité ! Il me siérait mal de prêcher contre l'exode de la jeunesse française vers la libre Amérique, alors surtout, qu'ainsi que moi, beaucoup doivent sortir de l'ornière ! Il sera bientôt admis dans tous les milieux que l'homme ayant particule et titre, retour d'outre-mer, aura le droit d'exercer une autre profession que celle des armes ou de la magistrature.

» Mais, au nom du ciel, que cet exode ne soit pas définitif ! et ne tombons pas non plus dans la faute de nos devanciers, de ces compagnons de La Fayette, dont la précipitation à répandre les idées nouvelles contribua à faire mal éclore les germes de la liberté, parce qu'ils n'avaient pas calculé qu'on ne pouvait emprunter à ce jeune peuple que ce qui était applicable à une vieille nation.

» Ta lettre était trop courte, la mienne est trop longue. Comprends l'insinuation de ton fidèle ami.

» BRACIEUX. »

XXVIII

Aliette avait réalisé son plan. Tous les communs abritaient maintenant les gens les plus éprouvés par l'incendie.

M. de Viremont, en proie à un violent accès de goutte, qui menaçait de se prolonger fort longtemps, avait donné à ses enfants pleins pouvoirs.

Nerveuse, inquiète, s'alarmant de ne rien savoir de précis, et, redoutant néanmoins, de poser une question nette qui eût amené une réponse ferme ; frivole et mondaine, se refusant à réagir contre elle-même, Mme de Viremont s'isolait d'une vie qui s'extériorisait pour le bien d'autrui.

Elle lisait presque toute la journée, soit près de son mari qui ne supportait pas que l'on parlât à côté de lui et interdisait les allées et venues, soit dans un petit salon où elle avait fait disposer les plus précieux bibelots anciens apportés de Paris.

Sur l'instante prière d'Aliette, elle avait été voir ses hôtes ; quoi qu'elle déclarât « qu'elle ne pouvait suivre sa fille dans le chemin de toutes les vertus », elle ne l'entravait dans aucun des actes de son active charité : elle sut trouver un mot aimable et compatissant pour chacun, mais sans cet élan qui débordait de l'âme d'Aliette, à présent qu'elle était libre d'y donner cours.

Guy s'était souvenu, au lendemain de l'incendie, de la promesse faite au petit Johnnie : il en éprouva quelque repentir ; mais un scrupule l'arrêta au moment d'aller réparer ses torts ; maintenant que toutes choses étaient rentrées dans le calme, n'était-ce pas un manque de réserve que de se rendre chez cette jeune femme étrangère qui avait reçu mollement, presque sans le remercier, le service rendu ? Cependant, la crainte d'affliger l'enfant l'entraînait à forcer un peu la porte close, n'était-il pas fort de ses bonnes intentions ?

Après réflexion, un moyen tout simple se présentait à son esprit : demander à sa sœur de l'accompagner.

Aliette fit attendre la réponse ; elle trouvait la question complexe. Toute la spontanéité qui la menait vers les malheureux, les malades, les pauvres, l'abandonnait en ce cas pour faire place au raisonnement.

Quelle était cette inconnue ? Nul ne pouvait donner sur elle un renseignement précis ; bien qu'il ne fût pas dans sa droite et belle nature de supposer le mal, elle se devait à elle-même et à sa situation dans le pays de ne donner prise à aucune parole de soupçon.

— Allons du côté du Bout-d'Ernay, dit-elle, cherchant à tout concilier ; peut-être rencontrerons-nous la mère et l'enfant ; nous verrons alors s'il faut les aborder.

N'avaient-ils pas d'ailleurs à parcourir ces tristes lieux ? Tant de gens étaient retournés camper auprès de leurs meubles épars ! Plusieurs hommes avaient passé la nuit à la belle étoile, et, parmi les familles qui n'avaient pu fournir un gardien, la désolation était grande de ne retrouver qu'une partie des objets et des animaux que l'on croyait avoir sauvés du désastre.

Ce fut au bout d'une heure, seulement, que M. et Mlle de Viremont gagnèrent la maison du vieux Malret.

Le visage menu du petit Johnnie s'encadrait entre deux barreaux, tel un prisonnier, ou mieux encore un oiseau en cage.

— Pauvre enfant ! fit observer Guy, je me demande s'il a une autre occupation et un autre plaisir que celui de regarder sur la route !

De loin, Johnnie avait vu venir son « grand ami », et, nullement intimidé par la présence d'Aliette, il ouvrit la porte après avoir jeté un regard furtif derrière lui, manifestant ainsi sa désobéissance aux injonctions de ne point sortir de captivité.

— Entrez, Monsieur, dit-il, avec cette dame, vous m'avez fait beaucoup de peine, mais vous voilà ! D'ailleurs, j'ai été, le soir, me promener avec Bahon, pour voir l'incendie éteint.

Il mettait une singulière petite pointe d'orgueil à prouver que quelqu'un s'était occupé de lui, et que l'oubli qu'il reprochait au « grand ami » ne lui avait occasionné aucune privation.

Voyant que ni M. ni Mlle de Viremont n'entraient, il se tut, posa un doigt sur sa bouche, méditatif, puis, tout à coup, cessant toute insistance :

— Vous venez me chercher ? interrogea-t-il, regardant ailleurs.

— Johnnie, avec qui causez-vous ? demanda en anglais une voix languissante, rentrez vite.

L'enfant devint pourpre ; il s'élança vers une fenêtre du rez-de-chaussée, écarta les volets mi-clos.

— Mamette, dit-il, ne parlez pas ainsi, et venez les voir !

— Qui donc ?

— Chut ! ils nous comprennent peut-être ; venez les voir : le gentleman qui vous a ramenée le jour où Yellow a été blessé.

— Ah !

Ce fut tout.

(A suivre.)

EDMOND COZ.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)